

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2019

PLFSS POUR 2020 - (N° 2296)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1722

présenté par

Mme Elimas, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, M. Mignola, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Essayan, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Garcia, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, Mme Lasserre, M. Latombe, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Mathiasin, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Millienne, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois, Mme Vichnievsky et M. Wasserman

ARTICLE 40

Compléter cet article par les trois alinéas suivants :

« II. – L'État peut autoriser, pour une durée de trois ans et à titre expérimental, la mise en place, d'un dispositif spécifique à destination des enfants atteints de cancer pédiatrique.

« III. – Un décret précise les modalités de mise en œuvre et d'évaluation de ces expérimentations, notamment quant au suivi des patients et au financement des consultations.

« IV. – Un rapport d'évaluation est réalisé par le Gouvernement au terme de l'expérimentation et transmis au Parlement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place d'un parcours de soin global après le traitement d'un cancer est une avancée majeure, qui permettra de mieux accompagner les patients dans leur guérison, et d'améliorer leur qualité de vie après la maladie.

Toutefois, les cancers pédiatriques présentent des spécificités par rapport aux cancers de l'adulte, lorsque l'on sait qu'un tiers des cancers pédiatriques n'existe pas chez les adultes et, inversement,

plus de 80 % des cancers de l'adulte n'existent pas en pédiatrie. Des mesures spécifiques doivent donc être mises en place pour les enfants.

C'est pourquoi cet amendement propose la mise en place d'une expérimentation permettant que le parcours de soin global après le traitement d'un cancer comporte également un volet spécifique s'adressant aux enfants ainsi qu'aux adultes ayant souffert d'un cancer dans leur enfance.